



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 25 mai 2026 à 18h00, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur André Langlois, conseiller du district numéro 1
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Louis-Philippe Hébert, conseiller du district numéro 3
Monsieur Christian Soulières, conseiller du district numéro 4
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 18h00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026.06.110 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Urbanisme et environnement**
 - 3.1** Avis de motion – projet du règlement numéro 709-2026 pour inclure des normes afin d'autoriser les projets intégrés de type commercial et industriel léger dans les zones C7, C10, I31, H5 et A17
 - 3.2** Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 709-2026 pour inclure des normes afin d'autoriser les projets intégrés de type commercial et industriel léger dans les zones C7, C10, I31, H5 et A17
- 4. Loisirs et culture**
 - 4.1** Abolition de la surprime à l'inscription aux activités de hockey mineur et de patinage artistique et contribution financière des municipalités – Aréna Joannie Rochette – Saison 2026 - 2027



5. Période de questions

6. Clôture et levée de la séance

6.1 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Langlois

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Avis de motion – projet du règlement numéro 709-2026 pour inclure des normes afin d'autoriser les projets intégrés de type commercial et industriel léger dans les zones C7, C10, I31, H5 et A17

Le conseiller, Monsieur Christian Soulières, donne un avis de motion à l'effet de proposer lors de la séance, une modification au règlement de zonage numéro 324 intitulé : « Règlement de zonage numéro 324 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier » dont l'effet est d'inclure des normes afin d'autoriser les projets intégrés de type commercial et industriel léger dans les zones C7, C10, I31, H5 et A17

Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 709-2026 pour inclure des normes afin d'autoriser les projets intégrés de type commercial et industriel léger dans les zones C7, C10, I31, H5 et A17

Le conseiller, Monsieur Christian Soulières, dépose le projet du règlement 709-2026 intitulé « règlement numéro 709-2026 pour inclure des normes afin d'autoriser les projets intégrés de type commercial et industriel léger dans les zones C7, C10, I31, H5 et A17

LOISIRS ET CULTURE

2026.06.111 Abolition de la surprime à l'inscription aux activités de hockey mineur et de patinage artistique et contribution financière des municipalités - Aréna Joannie Rochette - Saison 2026-2027

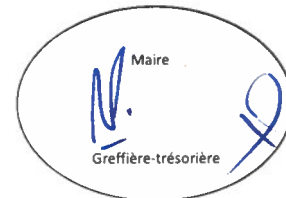
ATTENDU que l'aréna Joannie Rochette constitue une infrastructure sportive et récréative à vocation supralocale, utilisée par des citoyens provenant de plusieurs municipalités;

ATTENDU que les conseils municipaux de plusieurs municipalités ont adopté des résolutions concordantes confirmant leur volonté de travailler conjointement afin d'assurer la pérennité de l'aréna Joannie Rochette, avec l'accompagnement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que cette démarche concertée a mené à la création d'un comité intermunicipal composé des maires et des directions générales des municipalités participantes, ainsi que de sous-comités de travail;

ATTENDU que les municipalités participantes souhaitent poser des gestes concrets démontrant leur volonté collective de préserver l'accessibilité aux activités sportives sur glace, particulièrement pour les jeunes et les familles;

ATTENDU que le comité intermunicipal a analysé différentes options afin de favoriser la participation aux activités de hockey mineur et de patinage artistique;



ATTENDU que le comité intermunicipal recommande, à titre de mesure transitoire pour la saison 2026-2027, le retrait de la surprime à l'inscription aux activités du hockey mineur et du patinage artistique et la mise en place d'un mécanisme de prise en charge collective par les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

QUE le conseil municipal appuie la proposition du comité intermunicipal visant à recommander à la Ville de Berthierville d'abolir la surprime à l'inscription pour les activités de hockey mineur et de patinage artistique pour la saison 2026-2027, pour les personnes provenant des municipalités participantes;

QUE le conseil municipal accepte d'assumer les coûts qui étaient associés à cette surprime, selon une répartition basée sur le nombre de joueurs par municipalité inscrits pour la saison 2026-2027 à l'Association du hockey mineur et au club de patinage artistique, conformément à la recommandation du comité intermunicipal;

QUE le conseil municipal autorise le maire Monsieur Robert Pufahl et la directrice générale Madame Hélène Plourde à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier une entente de services avec la Ville de Berthierville afin d'encadrer les modalités de partage des coûts, les mécanismes de facturation ainsi que les ajustements requis;

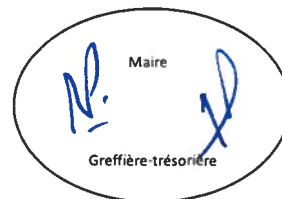
QUE la présente résolution soit adoptée à titre de mesure transitoire, limitée à la saison 2026-2027, et qu'elle ne préjuge pas des décisions futures quant au modèle de gouvernance et de financement de l'aréna Joannie Rochette;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Berthierville et à la direction régionale du MAMH.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 18h11 à 18h11.



CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2026.06.112 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Langlois

Appuyé par le conseiller Monsieur René Darveau

Il est résolu

De clore et de lever cette séance à 18h11.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »

A handwritten signature in blue ink, reading "Robert Pufahl", written over a horizontal line.

Robert Pufahl,
Maire

A handwritten signature in blue ink, reading "Hélène Plourde", written over a horizontal line.

Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière